

DELIBERATION N°40-231026

BUDGET PRIMITIF 2024

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 OCTOBRE 2023

Vu le code de commerce, son livre VII et notamment les articles D711-71-1, R712-15 et A712-28,

Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel 2024 présenté en détail dans le document « Plaquette des comptes – Budget prévisionnel 2024 » qui leur a été transmis et après avoir entendu en séance l'avis de la commission des finances, les membres élus adoptent le budget prévisionnel 2024 dont les principales valeurs sont les suivantes :

Capacité d'autofinancement	- 34 688 €
Capacité d'autofinancement CCIR moyen propre	83 087 €
Investissements	509 667 €
Résultat budgétaire global	-184 497 €
Contribution CCI France (ressource fiscale) 2022	23 221 415 €
Fonds de roulement total	1 202 611 €
Emprunt de l'exercice	317 196 €
Versement de la TFC aux CCIT	17 216 893 €
Solde de la ressource fiscale affectée à la CCIR	6 004 522 €

A noter que dans les budgets rectificatif 2023 et primitif 2024 a été présenté le plan pluriannuel d'investissement 2024-2027 de la CCI Région Pays de la Loire. Celui-ci porte exclusivement sur l'acquisition d'espaces au sein de la Maison de l'Entreprise et des Transitions à Saint Herblain pour le transfert de son siège social. L'investissement porte sur un montant de 3 000 000€ sur 2023 et 2024 financé à 100% par un emprunt auprès d'organismes financiers.

Quorum : 24
Votants : 27
Votes "pour" : 27
Votes "contre" : 0

Jean-François REYNOUARD
Président CCI PAYS DE LA LOIRE



Catherine DAGORN
Secrétaire du Bureau CCI PAYS DE LA LOIRE

